



COMMUNE D'ARDES SUR COUZE PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juillet 2026

Présents : Mmes Allezard, Anglaret, Jourdan, Momplot, Balme du Garay, Renoult
M. Falcimagne, Goubet, Magne, Mazin, Therme, Zellal, Forestier

Absente excusée : Effy Manzoni, Marc Deloison

Pouvoir : E. Manzoni à R. Falcimagne
M. Deloison à Alain Zellal

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth Balme Du Garay

La séance est ouverte à 18h00 par Monsieur Jacques THERME, le Maire, qui souhaite la bienvenue aux membres présents.

Il demande si l'assemblée valide le PV du précédent conseil en date du 24 juin 2026. **Celui-ci est validé.**

Ordre du jour :

- Présentation du nouveau Conseiller
- Détermination du nombre d'adjoints
- Création des postes de Conseillers Délégués
- Délégations des Adjoints
- Indemnités des élus
- Délégation des commissions extérieures
- Visite du bâtiment communal
- Questions diverses

PRESENTATION DU NOUVEAU CONSEILLER

Monsieur le Maire informe le conseil que **Monsieur Jean-Christophe Forestier** intègre le conseil municipal à la suite de la démission de Monsieur Richard Finaud. Il lui donne ensuite la parole afin qu'il se présente aux membres du conseil.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que, suite à la démission de **Monsieur Richard Finaud**, qui occupait les fonctions de premier adjoint, il souhaite maintenir le nombre d'adjoints à **trois**, au lieu de procéder à son remplacement. Il propose en conséquence que les adjoints actuellement en fonction soient décalés d'un rang, à savoir :

- le deuxième adjoint, Isabelle ALLEZARD devienne **premier adjoint** ;
- le troisième adjoint, Robert FALCIMAGNE devienne **deuxième adjoint** ;
- le quatrième adjoint, Christine MOMPLOT devienne **troisième adjoint**.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition de maintien du nombre d'adjoints à trois et sur la modification de rang des adjoints.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal a voté à l'unanimité**

CREATION DES POSTES DE CONSEILLERS DELEGUES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création de deux postes de conseillers délégués, à partir du 01 août 2026, afin d'apporter un appui aux commissions.

Il est proposé de désigner :

- **Monsieur Ludovic Magne** en qualité de conseiller délégué, en soutien à la commission présidée par **Madame Isabelle Allezard** ;
- **Monsieur Jean-Claude Mazin** en qualité de conseiller délégué, en soutien à la commission présidée par **Monsieur Robert Falcimagne**.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la création de ces deux postes de conseillers délégués ainsi que sur les désignations proposées. Il est précisé que ces fonctions prendront effet **à compter du 1er août 2026**.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal a voté à l'unanimité**.

DELEGATIONS DES ADJOINTS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, suite à la démission de M. Richard Finaud de ses fonctions d'adjoint, il convient de réattribuer les délégations qui lui étaient précédemment confiées.

Il propose de confier les délégations aux adjoints en fonction selon la répartition suivante :

- **Travaux et urbanisme** : M. Robert Falcimagne ;
- **Cantine** : Mme Christine Momplot ;
- **Personnel technique** : M. Robert Falcimagne.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que le **Premier Adjoint** assure également les fonctions de **suppléant au sein de l'Agglo Pays d'Issoire**. En conséquence de cette nouvelle organisation, il est proposé de désigner **Mme Isabelle Allezard** en qualité de suppléante auprès de l'Agglo Pays d'Issoire.

Monsieur le Maire informe également le Conseil municipal que **les trois adjoints** bénéficieront **d'une délégation de signature**.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal a voté à l'unanimité**.

INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que M. Richard Finaud percevait une indemnité fixée à **10,70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1027 au 1er janvier 2025)**, correspondant à un montant mensuel brut de **439,82 €**.

À la suite de sa démission, il est proposé de répartir cette enveloppe indemnitaire entre les deux conseillers délégués. Ainsi, chacun d'eux percevra une indemnité de fonction fixée à **5,35 % de l'indice brut terminal de la fonction publique**, soit un montant mensuel brut de **219,91 €**. Il est précisé que ces indemnités de fonction prendront effet **à compter du 1er août 2026**.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal a voté à l'unanimité**.

DELEGATION DES COMMISSIONS EXTERIEURES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, suite à la démission de M. Richard Finaud, il convient de procéder à son remplacement au sein des commissions et organismes extérieurs dans lesquels il siégeait.

M. Richard Finaud était représentant de la commune en qualité de **titulaire** auprès des organismes suivants :

- **Maison de retraite ;**
- **Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme (TE63).**

Monsieur le Maire propose les désignations suivantes :

- **Maison de retraite :** Mme Élisabeth Balme du Garay est désignée en qualité de représentante titulaire ;
- **Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme (TE63) :** M. Robert Falcimagne est désigné représentant titulaire et Mme Isabelle Allezard représentante suppléante.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder au remplacement du **membre suppléant de la Commission d'appel d'offres. Monsieur Jean-Claude Mazin** fait acte de candidature pour exercer cette fonction.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal a voté à l'unanimité.**

Monsieur Alain Zellal prend la parole et informe le Conseil municipal de sa décision de présenter sa démission de ses fonctions de conseiller municipal, avec effet au **24 juillet 2026.**

Monsieur le Maire indique que M. Alain Zellal assurait les fonctions de **référént communal « frelons asiatiques »**. Il convient, en conséquence, de procéder à son remplacement : **Monsieur Ludovic Magne** fait acte de candidature pour assurer cette mission.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal a voté à l'unanimité.**

DIVERS

- **Travaux :** Monsieur Robert Falcimagne prend la parole afin de faire le point sur plusieurs dossiers en cours.

☞ Marché aux Veaux

Concernant les travaux du Marché aux Veaux, il informe le Conseil municipal que quelques difficultés subsistent :

- des infiltrations ont été constatées au niveau de la toiture, malgré les travaux de réfection réalisés. L'entreprise concernée interviendra au début du mois de septembre afin d'effectuer les réparations nécessaires ;
- les travaux de serrurerie ne sont pas encore achevés. Bien que la date contractuelle de fin des travaux soit fixée au **31 juillet 2026**, ce délai ne pourra pas être respecté.

☞ Appartement communal – Rue du Commerce

Monsieur Robert Falcimagne indique ensuite que l'appartement communal situé 17 rue du Commerce, actuellement vacant, présente une superficie d'environ 120 m².

Il précise que les deux salles de bains sont vétustes et nécessitent une rénovation complète avant toute remise en location.

À cet effet, deux devis ont été sollicités :

- un premier devis d'un montant de **3 382,00 € ;**
- un second devis d'un montant de **2 668,00 € HT.**

Monsieur Robert Falcimagne propose d'organiser une réunion avec les membres de sa commission afin d'échanger sur les différents travaux en cours.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'avancement de différents dossiers :

- ☛ **Gendarmerie** : des fuites importantes ont été constatées à la suite du violent épisode orageux. La commune est actuellement dans l'attente des devis nécessaires pour procéder aux réparations.
- ☛ **École** : les travaux de remplacement des chéneaux sont en cours et devraient être achevés le **vendredi 24 juillet 2026**.

• **Ecole** : Madame Elisabeth Balme du Garay expose les difficultés liées aux fortes chaleurs au sein des bâtiments communaux, notamment à l'école. Elle souligne qu'il serait judicieux d'étudier l'installation de systèmes de climatisation. Elle précise que des aides et des subventions pourraient exister pour accompagner ce type d'investissement, notamment dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics et de l'amélioration du confort d'été. Le conseil municipal approuve cette proposition et décide d'étudier les différentes solutions techniques et financières envisageables avant toute prise de décision.

• **Feu d'artifice** : Madame Isabelle Allezard informe le Conseil municipal que le feu d'artifice du 13 juillet 2026 a été reporté en raison des fortes chaleurs et des conditions de sécheresse. Elle précise qu'il sera difficile de programmer un nouveau tir avant la fin de l'année 2026. En conséquence, il est décidé que le feu d'artifice sera reporté à l'année suivante et se déroulera le **13 juillet 2027**.

Elle informe également le Conseil municipal de la situation concernant la société **Anim'Auvergne**, qui a été réglée intégralement pour l'animation prévue le **13 juillet 2026**, mais qui n'a pas pu être réalisée en raison du report des festivités. Elle précise qu'afin de maintenir une animation, **l'Amicale des pompiers** organisera un bal qui se déroulera soit le **24 octobre 2026**, soit le **31 octobre 2026**, selon les disponibilités de la société **Anim'Auvergne**.

• **Carrière du Sarran** : Monsieur Pierre Goubet prend la parole afin de présenter un point d'information concernant la carrière du Sarran. Il rappelle brièvement l'historique et l'évolution du dossier. Il informe le Conseil municipal que la Préfecture a publié un **arrêté de prorogation de la procédure d'instruction relative au projet de la carrière du Sarran**, prolongeant ainsi l'examen du dossier jusqu'à la fin de l'année. Monsieur Pierre Goubet indique également que le Collectif Citoyen Cézallier souhaite être présent lors des marchés d'été organisés par la commune, afin de pouvoir échanger avec les administrés qui souhaiteraient obtenir des informations complémentaires sur ce dossier.

• **Pompe eau de la Couze** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un retard est intervenu dans la livraison de la nouvelle pompe. Il précise que celle-ci devrait être réceptionnée prochainement.

• **Route du Bonmorin** : Madame Christine Jourdan interroge Monsieur le Maire sur l'avancement des réparations concernant la route du Bonmorin, dont l'état devient préoccupant. Monsieur le Maire précise qu'un devis est actuellement en cours afin d'évaluer les travaux nécessaires.

La séance est levée à 19H30